Les principales entreprises de 7 des 10 secteurs retenus (sauf les distilleries, la transformation des fruits et légumes et les meuneries) sont de propriété canadienne (voir tableau 3). Cette caractéristique est importante car elle signifie que les stratégies de marché et d'investissement peuvent être élaborées au Canada.

1.3 L'industrie agro-alimentaire de la CE

Dans le cadre du cheminement des pays de la CE vers la constitution d'un marché commun, l'agriculture fut l'un des premiers secteurs d'activité économique. Dès 1964, on élaborait les bases de ce qui devait devenir la PAC. Il s'agissait de favoriser une libre circulation des produits agricoles d'un pays à l'autre et d'éliminer les frontières afin de favoriser les achats intra-CE. La politique à l'égard des pays tiers (droits de douane, mécanisme des paiements compensatoires et aide à l'exportation) devait se traduire par une frontière commune plus difficile à franchir.

En dépit des hauts et des bas de cette politique agricole commune et en dépit des difficiles négociations entre les partenaires, la PAC, en ce qui concerne les produits agricoles non transformés, a eu un succès en augmentant les échanges communautaires et en permettant un taux d'auto-approvisionnement beaucoup plus élevé. Par ailleurs, cette politique qui normalement devait viser aussi les produits agricoles transformés, a eu à cet égard beaucoup moins de succès. Elle s'est heurtée aux multiples standards et normes au sein de la CE. Ces normes et standards ont constitué entre chacun des pays de la Communauté des barrières non tarifaires empêchant, à toutes fins pratiques, la libre circulation des produits agricoles transformés. Ceci a eu comme conséquence le maintien et le développement dans chacun des pays d'un

secteur agro-alimentaire essentiellement tourné vers son marché.

1.4 L'industrie des aliments et des boissons de la CE

La présentation globale de l'industrie des aliments et boissons pour l'ensemble de la CE est un peu une fiction. Elle n'est intéressante et valable que dans la mesure où l'on peut prétendre qu'après 1992, il y aura libre circulation des produits alimentaires sans entrave non tarifiaire ni contrôle important aux frontières.

En 1987, l'industrie des aliments, boissons et tabacs (l'industrie du tabac est traditionnellement rattachée à l'agro-alimentaire dans les nomenclatures européennes) avait une production de 330,7 milliards d'ECU (422 milliards de dollars canadiens) et le marché total était estimé à 391,7 milliards d'ECU (499 milliards de dollars canadiens). Les principaux producteurs étaient la France (23 % du total), la RFA (22 %), le Royaume-Uni (17 %) et l'Italie (16 %) (voir tableau A.1).

Malgré la taille du marché européen, les entreprises européennes sont dans leur ensemble de bien plus petite taille que les grandes entreprises américaines. Jusqu'à récemment, seules Unilever, BAT Industries et, hors de la CE, Nestlé leur étaient comparables. De plus, la situation est fort différente d'un secteur à l'autre et d'un pays à l'autre. De façon générale, les États membres situés au nord ont une structure industrielle constituée de plus grandes entreprises. En 1985, 16 des 20 plus grandes entreprises de l'agro-alimentaire de la CE étaient du Royaume-Uni (voir tableau 4). Les États membres plus au sud ont une structure constituée de plus petites entreprises, et souvent, d'établissements encore très artisanaux.